

Thème : Actualité de la procédure civile

Date : Lundi 17 mai 2021 de 9h30 à 12h30

Lieu : Visioconférence

Pré-requis : être avocat, connaissances de base de la matière ciblée / **Niveau : 2**

Objectifs :

- Actualiser les connaissances de la jurisprudence de la Cour de cassation en matière de procédure civile
- Appliquer les derniers aménagements de la loi Belloubet

Méthodes mobilisées :

➤ Programme :

Cette formation a pour but de dresser un panorama de la jurisprudence récente de la Cour de cassation en matière de procédure civile. Il sera également abordé les modifications processuelles, issues de la loi du 23 mars 2019, dont l'entrée en vigueur a été reportée par les décrets n° 2020-1452 du 27 novembre 2020 et n° 2020-1641 du 22 décembre 2020.

➤ **Moyens pédagogiques :** Intervention orale interactive et remise de documentations par voie dématérialisée.

➤ **Modalités d'évaluation finale :** un questionnaire d'auto-évaluation est proposé en fin de formation afin de mesurer l'évolution des compétences et des acquis de chaque apprenant.

Intervenant

Monsieur Gérard FAUCOU, Vice-président au Tribunal judiciaire de Niort, Enseignant à l'université de droit de La Rochelle

Informations importantes :

- Date limite des inscriptions : 15 jours au plus tard avant la formation (les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant)
 - Tarifs : Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 80€ la demi-journée de formation (hors abonnement) et 40€ pour les avocats « jeune Barreau »
- Les inscriptions peuvent s'effectuer sur notre site internet www.avocats-eco.fr ou par voie postale en nous adressant le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2020 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECO A. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.